

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 39  
Nb. de représentés : 4  
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 33/1576 :**

Aménagement du chemin des Acajous -  
Approbation du plan de financement  
prévisionnel

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

**ABSENTS :**

MM. TIONOHOU Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1576-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°33/1576 : Aménagement du chemin des Acajous - Approbation du plan de financement prévisionnel.**

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que suite au passage du cyclone Béal, le chemin des Acajous, propriété du Département, a été emporté par un bras de la Ravine Trois Mares dans les hauts de la Ravine des Cabris, mettant à nu la canalisation mère qui alimente plus de 15 000 foyers en eau potable. La conduite « principale haute » d'alimentation en eau brute est également posée sous ce chemin, et exploitée par la SAPHIR, délégataire du Département.

Des travaux d'urgence de confortement d'une partie de la voirie ont dû être réalisés afin de protéger la canalisation AEP et de rétablir la circulation sur un linéaire de 200 mètres. Pour éviter une nouvelle destruction en cas de forte pluie, qui pourraient également endommager la conduite départementale, des travaux d'aménagement de la voie sont également nécessaires sur 700 mètres supplémentaires. Il est proposé de convenir d'un partenariat financier entre le Conseil Départemental et la Commune de Saint-Pierre pour la mise en œuvre de cette opération, laquelle répond à plusieurs objectifs :

- Sécuriser les infrastructures hydrauliques départementales (conduite d'adduction d'eau), ainsi que l'accès aux installations stratégiques départementales et intercommunales de production d'eau du site de Dassy ;
- Faciliter les déplacements sur le territoire Saint-Pierrois.

Les travaux pilotés et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Pierre, consistent en la reprise du corps de chaussée et la mise en enrobé du revêtement de surface sur l'ensemble du linéaire (900 mètres) sur lequel la CIVIS a préalablement renouveler la canalisation de distribution en eau.

Le plan prévisionnel des travaux estimé à **821 120,12€ HT** est le suivant :

- **DEPARTEMENT : 410 560.06 € HT (50 %)**
- **COMMUNE : 410 560.06 € HT (50 %)**

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement précité ;**
- **DE SOLLICITER le DEPARTEMENT, pour l'affectation des crédits sur ce projet ;**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20240625-33-1576-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024